Objectif 03-1: Garantir des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité

- Objectif 03-1: Garantir des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité

[...]

Le conseil d'administration du Parc national des Cévennes et les professionnels agricoles engagent, pendant toute la durée de la charte, une démarche de progrès visant à diminuer l'utilisation des produits de traitements phytosanitaires et vétérinaires, et à supprimer les produits les plus impactants sur les milieux aquatiques.

Référence ID de l'article : #3441

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-30 15:37